

PRO SENECTUTE FRIBOURG: 100 ANS D'ENGAGEMENT POUR LES AÎNÉS

La Fondation fribourgeoise de Pro Senectute fête cette année son centenaire. Elle est née dans notre canton en 1923, dans le sillage de la Fondation «Pour la vieillesse», initiée en 1917 à Winterthur par le «pasteur des ouvriers» Albert Reichen (1864-1929). Originaire de l'Oberland bernois, il sera député au Grand conseil zurichois et conseiller communal à Winterthur sous la bannière socialiste.

A Fribourg, c'est Léon Genoud, député du Parti conservateur au Grand Conseil fribourgeois, qui jouera un rôle prépondérant dans la naissance de la section fribourgeoise de Pro Senectute, dont il fut président de 1923 à 1931.

Actuellement, à Fribourg, 20'000 seniors vivant dans le canton profitent des services de Pro Senectute. La Fondation salarie 36 collaboratrices et collaborateurs fixes et 133 dames

de ménage à temps partiel payées à l'heure (représentant 32 EPT), qui effectuent 56'000 heures de ménage à domicile. Pro Senectute Fribourg compte sur l'aide de 450 monitrices et moniteurs et bénévoles. 2'300 clients bénéficient de sa consultation sociale, 1'100 d'aides à la déclaration fiscale, tandis que 11'500 activités sont organisées pour les seniors.

Emmanuel Michielan: des seniors connaissent l'isolement et la mise à l'écart

«Grâce au système actuel d'assurances sociales, Pro Senectute peut désormais aider à résoudre de nombreux problèmes autres que financiers auxquels sont confrontés les seniors. Mais il y a toujours des formes de précarité chez une partie des seniors vulnérables. On travaille contre l'isolement, la mise à l'écart. La précarité n'est pas seulement financière, elle

peut être aussi sociale, relever de la santé psychique ou physique», confie Emmanuel Michielan, directeur de Pro Senectute Fribourg depuis 2021.

La Fondation présidée par Pierre Aeby, qui fut préfet de la Broye, conseiller d'Etat et aux Etats, a distribué en 2022 des aides financières aux seniors pour un montant de 700'000 francs, provenant notamment de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). En vertu de l'art. 101bis LAVS (Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants), Pro Senectute bénéficie d'un contrat de prestations avec l'OFAS pour soutenir les personnes âgées, en particulier celles qui sont vulnérables.

Pas facile d'obtenir des financements publics

Mais, concède Emmanuel Michielan, «il n'est pas facile de trouver notre place et d'obtenir des financements publics (hors OFAS).



Emmanuel Michielan, directeur de Pro Senectute Fribourg, avec Pierre Aeby, président du Conseil de fondation Photo Jacques Berset



Emmanuel Michielan lance les festivités du 100^e anniversaire de Pro Senectute Fribourg Photo Jacques Berset

Sur un budget d'un peu plus de 7 millions de francs, on reçoit des contributions des collectivités publiques au niveau du canton (y compris la Loterie Romande) pour seulement 8% de notre budget. Nous recevons 291'000 francs de l'Etat de Fribourg, mais le projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) va réduire la part de l'Etat à 178'000 francs en 2025, ce qui nous cause du souci! Le DETTEC vise en particulier à renforcer les compétences des communes, donc

l'avenir est un partenariat avec les communes (elles sont actuellement 126). Ce sont donc des démarches à entreprendre auprès de toutes ces communes... Actuellement, 57% du financement de notre Fondation provient des clients des prestations fournies par Pro Senectute ».

Pro Senectute Fribourg fêtera ses 100 ans notamment le 30 septembre au Centre sportif du Platy, à Villars-sur-Glâne, lors de la Journée «Equilibre en marche», en présence

du Conseiller d'Etat Philippe Demierre, chef du Département de la santé et des affaires sociales (Participation gratuite et sans inscription!). Le 5 décembre, la Fondation fêtera son centenaire en interne, avec son personnel, les bénévoles et les partenaires.

Davantage d'informations sur <https://www.fr.prosenectute.ch/>

Jacques Berset



RETOUR SUR L'HISTOIRE: PRO SENECTUTE S'ENGAGE DÈS LE DÉBUT POUR L'AVS

Le 23 octobre 1917, dix hommes créent la fondation «Pour la vieillesse» - qui prendra le nom de Pro Senectute en 1978 - sous l'égide de la Société suisse d'utilité publique (SSUP). Cette dernière s'engage depuis près de deux siècles pour la cohésion sociale et le soutien aux personnes touchées par la pauvreté en Suisse.

Depuis 1917, la Fondation qui deviendra Pro Senectute contribue à améliorer la vie des personnes âgées d'abord en collectant des fonds pour l'assistance des vieillards indigents mais aussi grâce à son engagement sociopolitique. Un des premiers buts de Pro Senectute, lors de sa création, fut en effet de s'engager pour l'instauration d'une assurance-vieillesse et survivants (AVS) au niveau national, que réclamaient déjà à la fin du XIXe siècle le Congrès ouvrier de 1883 puis, en 1886, la Société du Grütli. Dans l'acte de fondation, les fonda-

teurs le formulent explicitement: il ne s'agit pas seulement d'apporter une aide matérielle, mais aussi d'«encourager tous les efforts, notamment juridiques, favorisant la sécurité de l'existence dans la vieillesse».

Au début du siècle, la majorité des personnes âgées connaissent la pauvreté

Les fondateurs (les femmes étaient alors laissées en marge) savent d'emblée que les conditions de vie des personnes âgées sont précaires: elles sont majoritairement pauvres et souvent dans le plus total dénuement. C'est le cas en particulier dans le canton de Fribourg alors encore largement agricole. Au plan suisse, la pauvreté et les tensions sociales s'aggravent durant la Première Guerre mondiale, les salaires réels baissent de 25 à 30%, et à la fin des hostilités, près de 700'000 personnes, un sixième de la population, relèvent de l'assistance publique. En novembre 1918, c'est la grève générale: le 12 novembre 1918, plus de 250'000 ouvrières et ouvriers se mettent en grève dans toute la Suisse. Ils revendiquent la semaine de 48 heures, une assurance vieillesse et le droit de vote pour les femmes. Ils ont en face d'eux 95'000 soldats envoyés par le Conseil fédéral pour rétablir l'ordre.

La fondation naît à Fribourg en 1923. C'est dans ce contexte tendu que naît la Fondation fribourgeoise «Pour la vieillesse» au sein de la Commission cantonale des œuvres de charité. Celle-ci relève dans son rapport pour les années 1921-1922 que le nombre

de vieillards dans le besoin et qui ne sont pas secourus est de 473 dans le canton. C'est alors que la Commission décide de constituer un fonds cantonal de secours en faveur des vieillards, d'abord alimenté par une collecte faite dans les écoles primaires du canton. C'est Léon Genoud qui présidera ce fonds cantonal. Cette personnalité très active au plan caritatif avait notamment participé à la fondation de l'école des arts et métiers, qui deviendra le Technicum, qu'il dirigera de 1896 à 1925.

L'engagement déterminant de Léon Genoud

Au-delà de son engagement dans le domaine de la formation professionnelle, Léon Genoud adhère à de nombreuses associations caritatives. Le Veveysan sera secrétaire régional de Pro Juventute, du Conseil supérieur suisse des Conférences St-Vincent-de-Paul, de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, et présidera la section fribourgeoise de la Fondation «Pour la vieillesse» (Pro Senectute) de 1923 à 1931. Siégeant également au comité suisse de la Fondation «Pour la vieillesse», il signale qu'il y a 822 vieillards indigents dans le canton en 1922, dont 60% sont assistés par les communes, placées dans des «maisons des pauvres» ou des hospices.

Des «maisons des pauvres» ou des hospices hébergent les vieillards

Sans parler des fondations qui existent dans nombre de communes (et qui pour la plupart sont dues à des membres du clergé), ni de l'action des Conférences



St-Vincent de Paul, des associations des Dames de charité ou de Ste-Elisabeth, le canton possède alors un certain nombre d'institutions destinées en particulier à venir en aide à la vieillesse. Ainsi, à Fribourg même : l'Hôpital des Bourgeois, dont une division reçoit 70 vieillards indigents, bourgeois de Fribourg qui sont logés et entretenus gratuitement (Ils sont toutefois tenus de travailler selon leurs forces); l'Hospice des vieillards de la Providence, qui dispose de 50 lits pour vieillards des deux sexes, originaires du district de la Sarine ou des paroisses catholiques du district du Lac; l'Asile des vieillards, une institution privée fondée en 1900 qui peut recevoir 60 vieillards, hommes et femmes, construit sur les falaises de la Sarine; l'asile des vieillards de Jeuss (Jentes), établi par les 22 communes protestantes du district du Lac, et qui héberge 30 vieillards.

Le rêve de Léon Genoud

«Beaucoup pensent que le peuple suisse, par son vote du 6 décembre 1925 acceptant l'assurance vieillesse et survivants (AVS), nos vieillards indigents y ont droit. Souventes fois cette affirmation nous a été faite par des personnes âgées requérant nos secours. Hélas! seule la question de principe, soit l'article constitutionnel prévoyant cette assurance, a été ac-



ceptée. Il se passera malheureusement bien des années encore avant que cette assurance soit organisée. Aussi ne pouvons-nous assez souhaiter que les Chambres Fédérales, animées d'un généreux mouvement, votent en faveur des vieillards indigents les plus besogneux, un subside annuel comme dans leur générosité elles ont su le faire en faveur de la tuberculose», écrivait Léon Genoud alors qu'une loi d'exécution du nouvel article consti-

tutionnel se faisait attendre. (Dans Pro Senectute: schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung La situation de l'assistance aux vieillards dans le Canton de Fribourg). Il a en effet fallu attendre le 1^{er} janvier 1948 pour qu'elle entre enfin en vigueur!

Jacques Berset

Le principe constitutionnel de l'AVS est adopté en 1925 déjà

Jusqu'au XIX^e siècle, il revenait généralement aux familles, aux organisations caritatives et aux Eglises de prendre en charge les personnes âgées incapables de travailler. Il existait aussi un système rudimentaire d'assistance publique aux nécessiteux, dont les règles étaient cependant souvent restrictives. En décembre 1925, le peuple se prononce en faveur d'une modification de la Constitution fédérale obligeant la Confédération à instaurer une assurance-vieillesse et survivants.

Les premiers jalons de la prévoyance vieillesse légale sont posés. Cependant, la situation des personnes âgées n'évolue pas avant la mise en œuvre de l'AVS en 1948.

Loi d'exécution rejetée par le peuple en 1931

En juin 1931, les Chambres fédérales adoptèrent une loi d'exécution du nouvel article constitutionnel. Mais celle-ci fit l'objet d'un référendum et fut rejetée par le peuple le 6 dé-

cembre 1931. Par la suite, en raison de la crise économique et de l'insécurité politique le refus augmenta, tant et si bien que l'AVS fut portée sur la liste d'attente. C'est le régime des allocations pour perte de salaire et de gain, introduit en 1940 en faveur des militaires, qui traça la voie. En effet, l'organisation et le financement n'étant plus contestés, on ne tarda pas à songer que cette œuvre de solidarité pourrait servir dans l'AVS une fois la paix rétablie.

Des premières rentes très modestes

Malgré, une nouvelle fois, un référendum lancé contre le projet de loi adopté par l'Assemblée fédérale en 1946, la loi passera finalement lors de la votation populaire du 6 juillet 1947. Le peuple suisse accepta alors - à 80 % des voix - la Loi fédérale sur l'AVS et ceci avec une participation record au vote de 80 %.

Elle entra en vigueur le 1^{er} janvier 1948. Les premières rentes, très modestes, couvrent rarement les besoins de base. De nombreux seniors restent longtemps dépendants de l'aide de la Fondation Pro Senectute. 1965 a vu

l'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires qui a définitivement ancré le principe d'un soutien financier aux personnes âgées dans le besoin.

A mesure que les difficultés financières des plus âgés s'amenuisent, d'autres préoccupations gagnent en importance. Pro Senectute est alors en mesure de s'occuper davantage du bien-être psychique et moral des seniors suisses. Dans les organisations cantonales, la Fondation développe son domaine d'intervention en introduisant un service d'aide

et de soins à domicile. Bientôt, les premiers bureaux de consultation ouvrent leurs portes. Pro Senectute continue à étendre son offre au cours des années qui suivent. Depuis la fin des années 1950, elle est devenue le principal interlocuteur du pays en matière d'aide aux personnes âgées.

Jacques Berset

(Sources: 100 ans d'histoire, Pro Senectute et la Suisse, 1917-2017 / Petite histoire de Pro Senectute Fribourg rédigée par Jean-Pierre Dorand, 2023).

PRO SENECTUTE FREIBURG: 100 JAHRE IM DIENSTE DER BETAGTEN

Die freiburgische Stiftung Pro Senectute begeht dieses Jahr ihr 100-jähriges Jubiläum. Sie ist in unserem Kanton 1923 ins Leben gerufen worden, im Kielwasser der Stiftung „Für das Alter“, welche der „Arbeiterpfarrer“ Albert Reichen (1864-1929) im Jahre 1917 in Winterthur gegründet hatte. Der gebürtige Berner Oberländer wurde in der Folge Zürcher Grossrat und Gemeinderat in Winterthur, unter dem Banner der sozialdemokratischen Partei.

In Freiburg war der konservative Grossrat Léon Genoud die treibende Kraft bei der Schaffung der Freiburger Sektion von Pro Senectute, welcher er selbst von 1923-1931 vorstand.

Am heutigen Tag kommen die Dienstleistungen von Pro Senectute in unserem Kanton 20'000 Senioren zugute.

Die Stiftung beschäftigt 36 Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter fest und 133 Haushalthilfen teilzeitig, was 32 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) entspricht. Diese Personen leisten 56'000 Arbeitstunden in Haushalten. Pro Senectute kann auch auf die Hilfe von 450 Freiwilligen, einschließlich Betreuern und Betreuerinnen zählen. 2'300 Personen nehmen die soziale Beratung in Anspruch, 1'100 Personen beziehen Hilfe beim Ausfüllen der Steuererklärung. Senioren können an 11'500 eigens für sie organisierten Anlässen teilnehmen.

Emmanuel Michielan: Senioren erfahren Einsamkeit und Ausgrenzung

„Dank dem bestehenden System der Sozialversicherungen kann Pro Senectute jetzt auch bei zahlreichen nicht finanziellen Problemen Hilfe leisten, mit denen Senioren zu kämpfen haben. Trotzdem verbleiben noch Formen von



materiellen Engpässen bei einem Teil der schutzbedürftigen Personen. Wir wollen verhindern, dass Senioren einsam sind und beiseite geschoben werden. Prekarität versteht sich nicht nur finanziell, sondern auch sozial, sie betrifft auch körperliche und geistige Gesundheit“, räumt Emmanuel Michielan, seit 2021 Direktor von Pro Senectute Freiburg, ein.

Die Stiftung, die der ehemalige Oberamtmann des Broyebezirks und Staats- und Ständerat Pierre Aeby präsidiert, hat 2022 Finanzhilfen an Senioren in der Höhe von 700'000.- Franken ausbezahlt, welche hauptsächlich das Bundesamt für Sozialversicherungen (BSV) beisteuerte.

Kraft des Artikels 101bis des Bundesgesetzes über die Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHVG) verfügt Pro Senectute über ein Dienstleistungsmandat mit dem BSV, um schutzbedürftige Betagte zu unterstützen.

Öffentliche Finanzierung schwer zu erlangen

„Jedoch ist es nicht einfach, unseren Platz zu behaupten und ausserhalb der BSV an öffentliche Gelder zu gelangen“, gibt Emmanuel Michielan zu bedenken. „Bei einem Budget, das 7 Millionen übersteigt, erlangen wir öffentliche Beiträge von nur 8% seitens kantonaler Institutionen, einschliesslich der Loterie Romande. Wir erhalten auch 291'000.- Franken von der Freiburger Kantonalbank. Zu unserer Besorgnis wird jedoch das Projekt zur Aufgabenentflechtung zwischen Kanton und Gemeinden (DETTEC) den Staatsbeitrag im Jahre



Einweihung des Bouleplatzes am 17. August in der Passage du Cardinal 18

2025 auf 178'000.- herabsetzen. Das DETTEC setzt sich insbesondere zum Ziel, die Gemeindekompetenz zu steigern. Die Zukunft sieht man deshalb in einer Partnerschaft mit den Gemeinden (im Augenblick sind es deren 126!) Das heisst, bei jeder Gemeinde einzeln vorsprechen... Gegenwärtig kommen 57% der Finanzierung unserer Stiftung von Leistungskundinnen und -kunden von Pro Senectute“.

Den Schwerpunkt für die 100-Jahr-Feier setzt Pro Senectute Freiburg am 30. September im Sportzentrum Platy in Villars-sur-Glâne. Das geschieht im Rahmen des Aktionstages „Si-

cher stehen - sicher gehen“ und im Beisein von Staatsrat Philippe Demierre, Vorsteher der Direktion für Gesundheit und Soziales. Am 5. Dezember wird die Stiftung das Jubiläum intern feiern, mit dem Personal, den freiwilligen Helfern und den Partnern.

Weitere Informationen unter <https://www.fr.prosenectute.ch/>

Jacques Berset

(Siehe den vollständigen Text auf www.ffr-frv.ch)